

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-226800019-20070629-04\_48\_07-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 02/07/2007  
Publication 06/07/2007

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation



Ludovic LIONS

N° CP 42/48-07  
Séance du 29 JUIN 2007

Conseil Général  
**Haut-Rhin**

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

**FONDS D'ACTION GÉRONTOLOGIQUE  
DEMANDE DE SUBVENTION EN FAVEUR DE L'ADEIPA**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU vu la délibération du Conseil Général n° 2007/I – 5e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Conseil Général N°2005/I – 1/01 du 9 décembre 2005 adoptant le Budget Primitif 2006,
- VU le rapport du Président du Conseil Général.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Accorde à l'ADEIPA une subvention de 3000 € pour l'organisation d'actions de formations des bénévoles intervenant dans les établissements pour personnes âgées,
- ❖ Précise que ce montant sera prélevé sur le fonds d'action gérontologique chapitre 65, nature 6574, fonction 53.

LE PRESIDENT  
Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre  
.....abstentions